



EXTRAIT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2025

Le vingt-trois janvier deux mille vingt-cinq à vingt-heure, le Conseil Municipal de Précigné s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de M. ZALESNY, Maire.
Date de convocation et d'affichage : 16 janvier 2025

Nombre de Conseillers en exercice 23
Nombre de Conseillers présents 17
Nombre de conseillers absents 6
Dont nombre de pouvoirs 2

Etaient présents :

Le Maire, Jean-François ZALESNY

Les Adjoints : Christiane FUMALLE - Alain PASQUEREAU - Joël GAUDIN - Agnès HEROUIN - Nicole PIPELIER

Les Conseillers Délégués : Anthony VEILLARD - Didier DESBROSSES

Les Conseillers Municipaux : Madeleine ESNAULT - Patrick FERRANT - Yves GUILBERT-ROED - Arnaud DE PANAFIEU - Thierry PELTIER - Virginie POUSSIN - Alexandre PROVOST - Alexa ROINET - Annie SALMON

Etaient absents excusés :

Marie-Claude TALINEAU ayant donné procuration à Jean-François ZALESNY

Magaly TARDIEU ayant donné procuration à Agnès HEROUIN

Etaient absents :

Céline LE MOAL - Cyril LE SCORNET - Marina DELHOMMEAU - Guillaume LEDUC

Assistait également : Mme Marie-Noëlle TENDRON, Secrétaire Générale de Mairie
Mme C FUMALLE a été élu(e) secrétaire de séance.

2025-001 MARCHÉ PUBLIC - 18 rue A Louis Chevallier – avenant n° 1 - lot 4 – QUALIPLAQUE

J GAUDIN, Adjoint, sollicite dans le cadre du marché 18 rue Abbé Louis Chevallier, l'accord du Conseil Municipal afin de l'autoriser ou son représentant à signer au marché de travaux – lot 4 – plâtrerie – QUALIPLAQUE :

- L'avenant 1 (plus-value : soffites pour encoffrement réseaux VMC Horizontaux sous plafonds CF et encoffrement EI60 de chute EU-EV de l'étage pour la somme de 1 182.00 € HT).

Marché initial 15 757.32 € HT
Avenant 1 + 1 182.80 € HT
Total avec avenants 16 940.12 € HT

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, valide l'avenant n°1 - lot 4 de l'entreprise QUALIPLAQUE pour la somme de + 1 182.80 € HT.
Le Maire ou son représentant est autorisé à signer tout document inhérent au dossier.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures,

Pour extrait certifié conforme

Le Secrétaire
Christiane FUMALLE



Le Maire
Jean-François ZALESNY



EXTRAIT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2025

Le vingt-trois janvier deux mille vingt-cinq à vingt-heure, le Conseil Municipal de Précigné s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de M. ZALESNY, Maire.
Date de convocation et d'affichage : 16 janvier 2025

Nombre de Conseillers en exercice 23
Nombre de Conseillers présents 17
Nombre de conseillers absents 6
Dont nombre de pouvoirs 2

Etaient présents :

Le Maire, Jean-François ZALESNY

Les Adjoints : Christiane FUMALLE - Alain PASQUEREAU - Joël GAUDIN - Agnès HEROUIN - Nicole PIPELIER

Les Conseillers Délégués : Anthony VEILLARD - Didier DESBROSSES

Les Conseillers Municipaux : Madeleine ESNAULT - Patrick FERRANT - Yves GUILBERT-ROED - Arnaud DE PANAFIEU - Thierry PELTIER - Virginie POUSSIN - Alexandre PROVOST - Alexa ROINET - Annie SALMON

Etaient absents excusés :

Marie-Claude TALINEAU ayant donné procuration à Jean-François ZALESNY

Magaly TARDIEU ayant donné procuration à Agnès HEROUIN

Etaient absents :

Céline LE MOAL - Cyril LE SCORNET - Marina DELHOMMEAU - Guillaume LEDUC

Assistait également : Mme Marie-Noëlle TENDRON, Secrétaire Générale de Mairie
Mme C FUMALLE a été élu(e) secrétaire de séance.

2025-002 MARCHÉ PUBLIC - 18 rue A Louis Chevallier – avenant n° 1 - lot 5 – QUALIPLAQUE

J GAUDIN, Adjoint, sollicite dans le cadre du marché 18 rue Abbé Louis Chevallier, l'accord du Conseil Municipal afin de l'autoriser ou son représentant à signer au marché de travaux – lot 5 – menuiseries intérieurs – QUALIPLAQUE :

- L'avenant 1 (plus-value : façon de placard sur mesure pour encoffrement compteur Enedis pour la somme de 845.00 € HT)

Marché initial 2 837.65 € HT
Avenant 1 + 845.00 € HT
Total avec avenants 3 682.65 € HT

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, valide l'avenant n°1 - lot 5 de l'entreprise QUALIPLAQUE pour la somme de + 845.00 € HT.

Le Maire ou son représentant est autorisé à signer tout document inhérent au dossier

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures,

Pour extrait certifié conforme

Le Secrétaire
Christiane FUMALLE



Le Maire
Jean-François ZALESNY



EXTRAIT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2025

Le vingt-trois janvier deux mille vingt-cinq à vingt-heure, le Conseil Municipal de Précigné s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de M. ZALESNY, Maire.
Date de convocation et d'affichage : 16 janvier 2025

Nombre de Conseillers en exercice 23
Nombre de Conseillers présents17
Nombre de conseillers absents 6
Dont nombre de pouvoirs 2

Etaient présents :

Le Maire, Jean-François ZALESNY

Les Adjointes : Christiane FUMALLE - Alain PASQUEREAU - Joël GAUDIN - Agnès HEROIN - Nicole PIPELIER

Les Conseillers Délégués : Anthony VEILLARD – Didier DESBROSSES

Les Conseillers Municipaux : Madeleine ESNALTY - Patrick FERRANT - Yves GUILBERT-ROED - Arnaud DE PANAFIEU - Thierry PELTIER - Virginie POUSSIN - Alexandre PROVOST - Alexa ROINET - Annie SALMON

Etaient absents excusés :

Marie-Claude TALINEAU ayant donné procuration à Jean-François ZALESNY

Magaly TARDIEU ayant donné procuration à Agnès HEROIN

Etaient absents :

Céline LE MOAL - Cyril LE SCORNET - Marina DELHOMMEAU - Guillaume LEDUC

Assistait également : Mme Marie-Noëlle TENDRON, Secrétaire Générale de Mairie
Mme C FUMALLE a été élu(e) secrétaire de séance.

2025-003 FINANCES - Autorisation de mandater les dépenses d'investissement avant vote des BP 2025 (annule et remplace)

C FUMALLE, Adjointe, sollicite le retrait de la délibération 2024-086 au vu de la demande de la Trésorerie et sollicite à nouveau l'autorisation d'effectuer les écritures nécessaires aux investissements en cours dans la limite fixée par la loi avant le vote du budget primitifs 2025, soit 25% des crédits engagés l'année dernière pour le budget Commune et le budget production d'énergie comme suit :

MAIRIE de PRECIGNÉ

MAIRIE DE PRÉCIGNÉ

BUDGET COMMUNE						
Chapitre	opération	Article	Libellé	BP 2024	RAR 2023	Crédit autorisés avant le vote du BP (25%)
20	100008	2051	concessions droits similaires	14 200,00 €		3 550,00 €
	100012	2031	Frais d'étude -	5 846,40 €		1 461,60 €
	100013	2031	Frais d'études - 3 place St Pierre (ex boulangerie)	8 000,00 €		2 000,00 €
	100018	2031	Frais d'études - surface de vente 20 (lire 18) rue Louis A Chevallier (ExCoeffe)	14 000,00 €		3 500,00 €
	OPNI	20422	Subv d'équipement aux personnes de droit privé/ Bâtiements et installations	25 000,00 €		6 250,00 €
			total	67 046,40 €	0,00 €	16 761,60 €
21	OPNI	2131	Immobilisation corporelles - autres bâtiments	218 000,00 €		54 500,00 €
	100018	2131	autres bâtiments publics - surface de vente 20 (lire 18) rue Louis A Chevallier (ExCoeffe)	36 000,00 €		9 000,00 €
	100019	2131	autres bâtiments publics - surface de vente 5 place St Pierre (ExPoste)	20 000,00 €		5 000,00 €
	100009	2152	installation de voirie	169 400,00 €	140 900,00 €	7 125,00 €
	100008	2184	meuble - mobilier matériel et outillage	11 650,00 €		2 912,50 €
			total	455 050,00 €	140 900,00 €	78 537,50 €
23	100013	2313	construction en cours - surface de vte 3 place St Pierre (ex boulangerie)	82 000,00 €		20 500,00 €
	100014	2313	Autres installations - LES CORDELIERS	510 000,00 €		127 500,00 €
	100018	2313	construction en cours - surface de vente 20 (lire 18) rue Louis A Chevallier (ExCoeffe)	140 000,00 €		35 000,00 €
			total	732 000,00 €	0,00 €	183 000,00 €
TOTAL				1 254 096,40 €	140 900,00 €	278 299,10 €

Budget production d'énergie

Chapitre	Article	Libellé	BP 2024	RAR 2023	Crédit autorisés avant le vote du BP (25%)
20	2031	frais études - autoconsommation	65 300,00 €		16 325,00 €
23	2313	construction en cours - Panneau solaire et renforcement toiture	370 000,00 €		92 500,00 €
TOTAL			435 300,00 €	0,00 €	108 825,00 €

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- Annule la délibération 2024-086
- Valide la délibération présentée
- Autorise le Maire ou son représentant à signer tout document inhérent au dossier.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télécours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures,

Pour extrait certifié conforme

Le Secrétaire
Christiane FUMALLE



Le Maire
Jean-François ZALESNY



EXTRAIT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2025

Le vingt-trois janvier deux mille vingt-cinq à vingt-heure, le Conseil Municipal de Précigné s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de M. ZALESNY, Maire.
Date de convocation et d'affichage : 16 janvier 2025

Nombre de Conseillers en exercice 23
Nombre de Conseillers présents 17
Nombre de conseillers absents 6
Dont nombre de pouvoirs 2

Etaient présents :

Le Maire, Jean-François ZALESNY

Les Adjoints : Christiane FUMALLE - Alain PASQUEREAU - Joël GAUDIN - Agnès HEROUIN - Nicole PIPELIER

Les Conseillers Délégués : Anthony VEILLARD – Didier DESBROSSES

Les Conseillers Municipaux : Madeleine ESNAULT - Patrick FERRANT - Yves GUILBERT-ROED - Arnaud DE PANAFIEU - Thierry PELTIER - Virginie POUSSIN - Alexandre PROVOST - Alexa ROINET - Annie SALMON

Etaient absents excusés :

Marie-Claude TALINEAU ayant donné procuration à Jean-François ZALESNY

Magaly TARDIEU ayant donné procuration à Agnès HEROUIN

Etaient absents :

Céline LE MOAL - Cyril LE SCORNET - Marina DELHOMMEAU - Guillaume LEDUC

Assistait également : Mme Marie-Noëlle TENDRON, Secrétaire Générale de Mairie
Mme C FUMALLE a été élu(e) secrétaire de séance.

2025-004 FINANCES - Carte achat – renouvellement

C FUMALLE, Adjointe, expose que la carte achat est arrivée à échéance le 14 janvier 2025. Une délibération est sollicitée par la Caisse d'Epargne pour son renouvellement (3 ans).

Le principe de la Carte Achat est de déléguer aux utilisateurs l'autorisation d'effectuer directement auprès de fournisseurs référencés les commandes de biens et de services nécessaires à l'activité des services en leur fournissant un moyen de paiement, offrant toutes les garanties de contrôle et de sécurité pour la maîtrise des dépenses publiques.

La Carte Achat est une modalité d'exécution des marchés publics : c'est donc une modalité de commande et une modalité de paiement.

Article 1 : Le conseil municipal décide de doter la commune de Précigné d'un outil de commande et de solution de paiement des fournisseurs et décide ainsi de contracter auprès de la Caisse d'Epargne Bretagne Pays de Loire la Solution Carte Achat pour une durée de 3 ans.

La solution Carte Achat de la Caisse d'Epargne Bretagne Pays de Loire sera mise en place au sein de la commune à compter du 15 janvier 2025 et ce jusqu'au 14 janvier 2028.

Article 2 : La Caisse d'Epargne Bretagne Pays de Loire met à la disposition de la commune de Précigné les cartes d'achat des porteurs désignés.

La Commune de Précigné procédera via son Règlement intérieur à la désignation de chaque porteur et définira les paramètres d'habilitation de chaque carte.

Ces solutions de paiement et de commande sont des cartes à autorisation systématiques fonctionnant sur un réseau fermé de fournisseurs désignés par la collectivité.

Tout retrait d'espèces est impossible.

Le Montant Plafond global de règlements effectués par les cartes achat de la commune est fixé à 20 000 euros pour une périodicité annuelle.

Article 3 : La Caisse d'Epargne Bretagne Pays de Loire s'engage à payer au fournisseur de la collectivité toute créance née d'un marché exécuté par carte d'achat de la commune de Précigné dans un délai de 48 à 72 heures.



DÉPARTEMENT DE LA SARTHE

MAIRIE de PRÉCIGNÉ

MAIRIE DE PRÉCIGNÉ

Article 4 : Le conseil municipal sera tenu informé des opérations financières exécutées dans le cadre de la présente mise en place de la carte d'achat, dans les conditions prévues par le Décret n°2023-209 du 27 mars 2023 relatif à l'exécution des marchés publics par carte d'achat.

L'émetteur portera ainsi chaque utilisation de la carte d'achat sur un relevé d'opérations établi mensuellement. Ce relevé d'opérations fait foi des transferts de fonds entre les livres de la Caisse d'Epargne Bretagne Pays de Loire et ceux du fournisseur.

Article 5 : La commune créditera le compte technique ouvert dans les livres de la Caisse d'Epargne Bretagne Pays de Loire retraçant les utilisations de la carte d'achat du montant de la créance née et approuvée. Le comptable assignataire de la commune procède au paiement de la Caisse d'Epargne.

La commune paiera ses créances à l'émetteur dans un délai de 30 jours.

Article 6 : La cotisation mensuelle pour la première carte est fixée à 35 euros

La cotisation mensuelle par carte pour les cartes supplémentaires est fixée à 35 euros

Une commission de 0,90 % sera due sur toute transaction sur son montant global

Les pénalités de retard sont fixées à taux BCE + 700 points de base

Frais de refabrication d'une Carte Achat Public : 10 euros

Frais de réédition du code secret d'une Carte Achat Public : 10 euros

Session de formation complémentaire : 400 euros par ½ journée (assujetti à la TVA)

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application *Télérecours citoyens* accessible à partir du site www.telerecours.fr

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures,

Le Secrétaire
Christiane FUMALLE



Le Maire
Jean-François ZALESNY



EXTRAIT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2025

Le vingt-trois janvier deux mille vingt-cinq à vingt-heure, le Conseil Municipal de Précigné s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de M. ZALESNY, Maire.
Date de convocation et d'affichage : 16 janvier 2025

Nombre de Conseillers en exercice 23
Nombre de Conseillers présents 17
Nombre de conseillers absents 6
Dont nombre de pouvoirs 2

Etaient présents :

Le Maire, Jean-François ZALESNY

Les Adjoints : Christiane FUMALLE - Alain PASQUEREAU - Joël GAUDIN - Agnès HEROUIN - Nicole PIPELIER

Les Conseillers Délégués : Anthony VEILLARD – Didier DESBROSSES

Les Conseillers Municipaux : Madeleine ESNAULT - Patrick FERRANT - Yves GUILBERT-ROED - Arnaud DE PANAFIEU - Thierry PELTIER - Virginie POUSSIN - Alexandre PROVOST - Alexa ROINET - Annie SALMON

Etaient absents excusés :

Marie-Claude TALINEAU ayant donné procuration à Jean-François ZALESNY

Magaly TARDIEU ayant donné procuration à Agnès HEROUIN

Etaient absents :

Céline LE MOAL - Cyril LE SCORNET - Marina DELHOMMEAU - Guillaume LEDUC

Assistait également : Mme Marie-Noëlle TENDRON, Secrétaire Générale de Mairie
Mme C FUMALLE a été élu(e) secrétaire de séance.

2025-005 FINANCES - Remboursement de frais

C FUMALLE, Adjointe, informe le Conseil Municipal de l'intervention de la collectivité pour la destruction d'un nid de frelons asiatique au 32 rue de la Trécherie à Précigné afin de garantir la sécurité de la population.

M. Roger RIBEAU (propriétaire) devra rembourser à la collectivité :

Facture PEST X HUNTER 190.00 € TTC
Charge de personnel 61.50 € (1 agent x 2h)
Total 251.50 €

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, sollicite le remboursement comme présenté ci-dessus.

Le Maire ou son représentant est autorisé à signer tout document inhérent au dossier.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application *Télérecours citoyens* accessible à partir du site www.telerecours.fr

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures,

Pour extrait certifié conforme

Le Secrétaire
Christiane FUMALLE

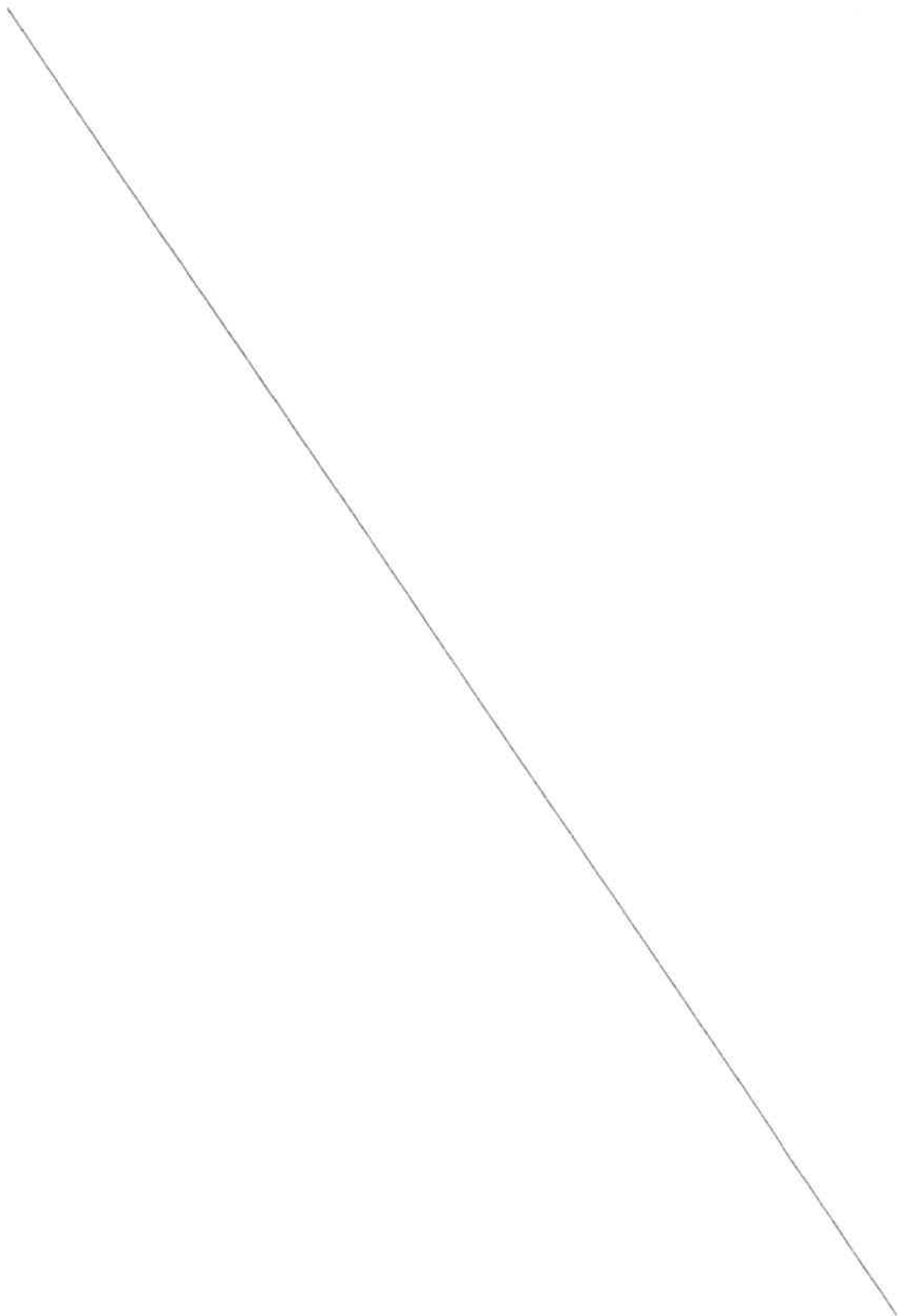


Le Maire
Jean-François ZALESNY



DÉPARTEMENT DE LA SARTHE

MAIRIE de PRÉCIGNÉ





EXTRAIT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2025

Le vingt-trois janvier deux mille vingt-cinq à vingt-heure, le Conseil Municipal de Précigné s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de M. ZALESNY, Maire.
Date de convocation et d'affichage : 16 janvier 2025

Nombre de Conseillers en exercice 23
Nombre de Conseillers présents 17
Nombre de conseillers absents 6
Dont nombre de pouvoirs 2

Etaient présents :

Le Maire, Jean-François ZALESNY

Les Adjoints : Christiane FUMALLE - Alain PASQUEREAU - Joël GAUDIN - Agnès HEROUTIN - Nicole PIPELIER

Les Conseillers Délégués : Anthony VEILLARD - Didier DESBROSSES

Les Conseillers Municipaux : Madeleine ESNAULT - Patrick FERRANT - Yves GUILBERT-ROED - Arnaud DE PANAFIEU - Thierry PELTIER - Virginie POUSSIN - Alexandre PROVOST - Alexa ROINET - Annie SALMON

Etaient absents excusés :

Marie-Claude TALINEAU ayant donné procuration à Jean-François ZALESNY

Magaly TARDIEU ayant donné procuration à Agnès HEROUTIN

Etaient absents :

Céline LE MOAL - Cyril LE SCORNET - Marina DELHOMMEAU - Guillaume LEDUC

Assistait également : Mme Marie-Noëlle TENDRON, Secrétaire Générale de Mairie
Mme C FUMALLE a été élu(e) secrétaire de séance.

2025-006 FINANCES - Demande de Subventions : Démolition rue du Collège

Mme FUMALLE, Adjointe, expose que dans le cadre de la végétalisation de la rue du Collège pour la 1^{ère} phase de travaux « démolition », il est proposé de solliciter une aide financière DETR 2025 – priorité 1 » dénommée : « *Réhabilitation d'une friche en cœur de Ville – rue du Collège* »

Dépenses Travaux	200 900.00 € HT (chiffrage APD)
Démontage couverture	3 950.00 € HT
Etude CAUE	1 500.00 € HT
Huissier – constat avant travaux	600.00 € HT
Expertise Amiante	3 980.00 € HT
Contrat de maîtrise d'œuvre	9 450.00 € HT
Autres	10 000.00 € HT
TOTAL	230 380.00 € HT
Recettes Co-financier DETR	115 190.00 € (50 %)
Autofinancement	115 190.00 € HT
TOTAL	230 380.00 € HT

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

- Valide le chiffrage
- Sollicite la subvention DETR 2025 – priorité 1

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télécours citoyens accessible à partir du site www.telercours.fr

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures,

Pour extrait certifié conforme

Le Secrétaire
Christiane FUMALLE



Le Maire
Jean-François ZALESNY



EXTRAIT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2025

Le vingt-trois janvier deux mille vingt-cinq à vingt-heure, le Conseil Municipal de Précigné s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de M. ZALESNY, Maire.
Date de convocation et d'affichage : 16 janvier 2025

Nombre de Conseillers en exercice 23
Nombre de Conseillers présents 17
Nombre de conseillers absents 6
Dont nombre de pouvoirs 2

Etaient présents :

Le Maire, Jean-François ZALESNY

Les Adjoints : Christiane FUMALLE - Alain PASQUEREAU - Joël GAUDIN - Agnès HEROUIN - Nicole PIPELIER

Les Conseillers Délégués : Anthony VEILLARD - Didier DESBROSSES

Les Conseillers Municipaux : Madeleine ESNAULT - Patrick FERRANT - Yves GUILBERT-ROED - Arnaud DE PANAFIEU - Thierry PELTIER - Virginie POUSSIN - Alexandre PROVOST - Alexa ROINET - Annie SALMON

Etaient absents excusés :

Marie-Claude TALINEAU ayant donné procuration à Jean-François ZALESNY

Magaly TARDIEU ayant donné procuration à Agnès HEROUIN

Etaient absents :

Céline LE MOAL - Cyril LE SCORNET - Marina DELHOMMEAU - Guillaume LEDUC

Assistait également : Mme Marie-Noëlle TENDRON, Secrétaire Générale de Mairie
Mme C FUMALLE a été élu(e) secrétaire de séance.

2025-007 FINANCES - Camping-Car PARK – mise en place bon plan

Le Maire sollicite la mise en place du bon plan GRATUITE DE LA PISCINE DES LICES pour les utilisateurs du « CAMPING CAR PARK ».

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, valide la mise en place du bon plan GRATUITE DE LA PISCINE DES LICES.

Le Maire ou son représentant est autorisé à signer tout document inhérent au dossier.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.
La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures,

Le Secrétaire
Christiane FUMALLE

Pour extrait certifié conforme



Le Maire
Jean-François ZALESNY

EXTRAIT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2025

Le vingt-trois janvier deux mille vingt-cinq à vingt-heure, le Conseil Municipal de Précigné s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de M. ZALESNY, Maire.
Date de convocation et d'affichage : 16 janvier 2025

Nombre de Conseillers en exercice 23
Nombre de Conseillers présents 17
Nombre de conseillers absents 6
Dont nombre de pouvoirs 2

Etaient présents :

Le Maire, Jean-François ZALESNY

Les Adjoints : Christiane FUMALLE - Alain PASQUEREAU - Joël GAUDIN - Agnès HEROUIN - Nicole PIPELIER

Les Conseillers Délégués : Anthony VEILLARD - Didier DESBROSSES

Les Conseillers Municipaux : Madeleine ESNAULT - Patrick FERRANT - Yves GUILBERT-ROED - Arnaud DE PANAFIEU - Thierry PELTIER - Virginie POUSSIN - Alexandre PROVOST - Alexa ROINET - Annie SALMON

Etaient absents excusés :

Marie-Claude TALINEAU ayant donné procuration à Jean-François ZALESNY

Magaly TARDIEU ayant donné procuration à Agnès HEROUIN

Etaient absents :

Céline LE MOAL - Cyril LE SCORNET - Marina DELHOMMEAU - Guillaume LEDUC

Assistait également : Mme Marie-Noëlle TENDRON, Secrétaire Générale de Mairie
Mme C FUMALLE a été élu(e) secrétaire de séance.

2025-008 LOCATION DU 5 PLACE DE LA POSTE (BAIL COMMERCIAL)

Le Maire rappelle la délibération du 28 mars 2024 portant sur le loyer du 5 place St Pierre.
Il informe que le loyer est fixé à 600 € mensuel hors charge.

Mme Stéphanie DUBOIS exploitante du tabac à l'enseigne LE BALTO sera l'exploitante du commerce 5 place St Pierre selon les modalités suivantes :

- à compter du 1^{er} février 2025 pour les travaux
- au plus tard le 1^{er} avril 2025 pour le recouvrement du loyer avec un bail commercial (3/6/9 ans).

Les frais d'acte seront à la charge du bailleur.

Maitre LEGUIL sera en charge de la rédaction de l'acte.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, valide le montant du loyer et de ses modalités.
Le Maire ou son représentant est autorisé à signer tout document inhérent au dossier.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures,

Pour extrait certifié conforme

Le Secrétaire
Christiane FUMALLE



Le Maire
Jean-François ZALESNY



EXTRAIT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2025

Le vingt-trois janvier deux mille vingt-cinq à vingt-heure, le Conseil Municipal de Précigné s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de M. ZALESNY, Maire.
Date de convocation et d'affichage : 16 janvier 2025

Nombre de Conseillers en exercice 23
Nombre de Conseillers présents 17
Nombre de conseillers absents 6
Dont nombre de pouvoirs 2

Etaient présents :

Le Maire, Jean-François ZALESNY

Les Adjoints : Christiane FUMALLE - Alain PASQUEREAU - Joël GAUDIN - Agnès HEROUIN - Nicole PIPELIER

Les Conseillers Délégués : Anthony VEILLARD – Didier DESBROSSES

Les Conseillers Municipaux : Madeleine ESNAULT - Patrick FERRANT - Yves GUILBERT-ROED - Arnaud DE PANAFIEU - Thierry PELTIER - Virginie POUSSIN - Alexandre PROVOST - Alexa ROINET - Annie SALMON

Etaient absents excusés :

Marie-Claude TALINEAU ayant donné procuration à Jean-François ZALESNY

Magaly TARDIEU ayant donné procuration à Agnès HEROUIN

Etaient absents :

Céline LE MOAL - Cyril LE SCORNET - Marina DELHOMMEAU - Guillaume LEDUC

Assistait également : Mme Marie-Noëlle TENDRON, Secrétaire Générale de Mairie
Mme C FUMALLE a été élu(e) secrétaire de séance.

2025-009 LOCATION DU 18 RUE ABBE LOUIS CHEVALLIER (BAIL COMMERCIAL)

Le Maire rappelle la délibération du 26 septembre 2024 portant sur le loyer du 18 rue A L Chevallier.
Il informe que le loyer est fixé à 350 € mensuel hors charge.

Mme Anne BANREZES exploitante du Baz'Art ou l'on papote sera l'exploitante selon les modalités suivantes :

- à compter du 1^{er} février 2025 pour les travaux
- au plus tard le 1^{er} avril 2025 pour le recouvrement du loyer avec un bail commercial (3/6/9 ans).

Les frais d'acte seront à la charge du bailleur.

Maitre LEGUIL sera en charge de la rédaction de l'acte.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, valide le montant du loyer et de ses modalités.
Le Maire ou son représentant est autorisé à signer tout document inhérent au dossier.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures,

Pour extrait certifié conforme

Le Secrétaire
Christiane FUMALLE

Le Maire
Jean-François ZALESNY





EXTRAIT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2025

Le vingt-trois janvier deux mille vingt-cinq à vingt-heure, le Conseil Municipal de Précigné s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de M. ZALESNY, Maire.
Date de convocation et d'affichage : 16 janvier 2025

Nombre de Conseillers en exercice 23
Nombre de Conseillers présents 17
Nombre de conseillers absents 6
Dont nombre de pouvoirs 2

Etaient présents :

Le Maire, Jean-François ZALESNY

Les Adjoints : Christiane FUMALLE - Alain PASQUEREAU - Joël GAUDIN - Agnès HEROUIN - Nicole PIPELIER

Les Conseillers Délégués : Anthony VEILLARD – Didier DESBROSSES

Les Conseillers Municipaux : Madeleine ESNAULT - Patrick FERRANT - Yves GUILBERT-ROED - Arnaud DE PANAFIEU - Thierry PELTIER - Virginie POUSSIN - Alexandre PROVOST - Alexa ROINET - Annie SALMON

Etaient absents excusés :

Marie-Claude TALINEAU ayant donné procuration à Jean-François ZALESNY

Magaly TARDIEU ayant donné procuration à Agnès HEROUIN

Etaient absents :

Céline LE MOAL - Cyril LE SCORNET - Marina DELHOMMEAU - Guillaume LEDUC

Assistait également : Mme Marie-Noëlle TENDRON, Secrétaire Générale de Mairie
Mme C FUMALLE a été élu(e) secrétaire de séance.

2025-010 RESSOURCES HUMAINES - Avancement de grade 2025

C FUMALLE, Adjointe, rappelle à l'assemblée :

Conformément au 2ème alinéa de l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents « promouvables » c'est-à-dire remplissant les conditions pour être nommées au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La loi ne prévoit pas de ratio plancher ou plafond (entre 0 et 100%)

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade, à l'exception des grades relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale.

VU l'avis du Comité Technique en date du 21 janvier 2025 (taux de la promotion interne)

C FUMALLE, Adjointe propose à l'assemblée de :

- FIXER pour l'année 2025 le ou les taux suivant(s) pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité, comme suit :

Grade d'origine	Grade d'avancement	Ratio « promus – promouvables » (%)
Adjoint Technique pal 2 ^{ème} classe	Adjoint Technique pal 1 ^{ère} classe	100%
Adjoint d'Animation pal 2 ^{ème} classe	Adjoint d'Animation pal 1 ^{ère} classe	100%
Agent de Maîtrise	Agent de Maîtrise pal	100%
Agent spécialisé pal école maternelle 2 ^{ème} classe	Agent spécialisé pal école maternelle 1 ^{ère} classe	100%



DÉPARTEMENT DE LA SARTHE

MAIRIE de PRÉCIGNÉ

MAIRIE DE PRÉCIGNÉ

SUPPRIMER puis CREER les postes comme suit à compter du 1^{er} février 2025

Postes à supprimer	Poste à créer	Temps de travail
Adjoint Technique pal 2 ^{ème} classe	Adjoint Technique pal 1 ^{ère} classe	32/35ème
Adjoint d'Animation pal 2 ^{ème} classe	Adjoint d'Animation pal 1 ^{ère} classe	35/35ème
Agent de Maîtrise	Agent de Maîtrise pal	35/35ème
Agent spécialisé pal école maternelle 2 ^{ème} classe	Agent spécialisé pal école maternelle 1 ^{ère} classe	35/35ème

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

- Détermine les taux de promotion pour les avancements de grade 2025
- Supprime puis crée les postes

Le tableau des effectifs sera mis à jour

Le Maire ou son représentant est autorisé à signer tout document inhérent au dossier.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Ile Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures,

Pour extrait certifié conforme

Le Secrétaire
Christiane FUMALLE



Le Maire
Jean-François ZALESNY



EXTRAIT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2025

Le vingt-trois janvier deux mille vingt-cinq à vingt-heure, le Conseil Municipal de Précigné s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de M. ZALESNY, Maire.
Date de convocation et d'affichage : 16 janvier 2025

Nombre de Conseillers en exercice 23
Nombre de Conseillers présents 17
Nombre de conseillers absents 6
Dont nombre de pouvoirs 2

Etaient présents :

Le Maire, Jean-François ZALESNY

Les Adjointes : Christiane FUMALLE - Alain PASQUEREAU - Joël GAUDIN - Agnès HEROUIN - Nicole PIPELIER

Les Conseillers Délégués : Anthony VEILLARD - Didier DESBROSSES

Les Conseillers Municipaux : Madeleine ESNAULT - Patrick FERRANT - Yves GUILBERT-ROED - Arnaud DE PANAFIEU - Thierry PELTIER - Virginie POUSSIN - Alexandre PROVOST - Alexa ROINET - Annie SALMON

Etaient absents excusés :

Marie-Claude TALINEAU ayant donné procuration à Jean-François ZALESNY

Magaly TARDIEU ayant donné procuration à Agnès HEROUIN

Etaient absents :

Céline LE MOAL - Cyril LE SCORNET - Marina DELHOMMEAU - Guillaume LEDUC

Assistait également : Mme Marie-Noëlle TENDRON, Secrétaire Générale de Mairie
Mme C FUMALLE a été élu(e) secrétaire de séance.

2025-011 RESSOURCES HUMAINES - Création d'un poste accroissement temporaire d'activité

C FUMALLE, adjointe, expose que face à la difficulté rencontrée de recruter un agent d'accueil et de gestion administrative par voie de mutation au grade d'adjoint Administratif à temps complet,
Vu la demande de détachement à compter du 1^{er} février 2025 pour une durée de 12 mois de l'agent d'accueil et de gestion administrative

Considérant qu'une offre d'emploi a été lancée du 5 novembre 2024 au 6 décembre 2024,

Considérant le caractère infructueux du recrutement d'un fonctionnaire au vu de leur compétence, aptitude et capacité à exercer les missions dévolues à l'emploi permanent à pourvoir,

Considérant le recrutement d'un agent contractuel à compter du 6 janvier 2025 pour une durée de 6 mois et sa démission le 8 janvier 2025 matin,

Considérant qu'une seconde offre d'emploi est lancée depuis le 14 janvier 2025,

Considérant qu'il est nécessaire de faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au service administratif au poste d'agent d'accueil et de gestion administrative afin de pourvoir le poste dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire,

Il est proposé de créer un poste pour accroissement temporaire d'activité pour une période de 3 mois renouvelable 1 fois à temps complet à pourvoir dès que possible dans les mêmes conditions que le poste permanent (délibération 2024-092 du 05/12/2024) à savoir :

- Poste à 28/35^{ème} ou 35/35^{ème}
- Grade Adjoint Administratif / Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe / Adjoint Administratif principal 1^{ère} classe

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide de créer le poste comme présenté ci-dessus.

Le Maire ou son représentant est autorisé à signer tout document inhérent au dossier.



DÉPARTEMENT DE LA SARTHE

MAIRIE de PRÉCIGNÉ

MAIRIE DE PRÉCIGNÉ

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures,

Le Secrétaire
Christiane FUMALLE



Pour extrait certifié conforme

Le Maire
Jean-François ZALESNY



EXTRAIT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2025

Le vingt-trois janvier deux mille vingt-cinq à vingt-heure, le Conseil Municipal de Précigné s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de M. ZALESNY, Maire.
Date de convocation et d'affichage : 16 janvier 2025

Nombre de Conseillers en exercice 23
Nombre de Conseillers présents 17
Nombre de conseillers absents 6
Dont nombre de pouvoirs 2

Etaient présents :

Le Maire, Jean-François ZALESNY

Les Adjoints : Christiane FUMALLE - Alain PASQUEREAU - Joël GAUDIN - Agnès HEROUIN - Nicole PIPELIER

Les Conseillers Délégués : Anthony VEILLARD - Didier DESBROSSES

Les Conseillers Municipaux : Madeleine ESNAULT - Patrick FERRANT - Yves GUILBERT-ROED - Arnaud DE PANAFIEU - Thierry PELTIER - Virginie POUSSIN - Alexandre PROVOST - Alexa ROINET - Annie SALMON

Etaient absents excusés :

Marie-Claude TALINEAU ayant donné procuration à Jean-François ZALESNY

Magaly TARDIEU ayant donné procuration à Agnès HEROUIN

Etaient absents :

Céline LE MOAL - Cyril LE SCORNET - Marina DELHOMMEAU - Guillaume LEDUC

Assistait également : Mme Marie-Noëlle TENDRON, Secrétaire Générale de Mairie
Mme C FUMALLE a été élu(e) secrétaire de séance.

2025-012 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION AESH sur le temps de pause méridienne

Le Maire expose qu'un enfant scolarisé à l'école publique est en situation de handicap et qu'il est nécessaire que sur le temps de la pause méridienne (temps du repas) une AESH (accompagnant d'élève en situation de handicap) l'accompagne. Ce personnel depuis la loi de mai 2024 est rémunéré par l'Etat.

Une convention entre l'Académie de Nantes et la Commune doit être signée afin de déterminer les responsabilités de chacune des parties lorsque des AESH sont affectés, sur décision de la rectrice d'académie, à l'accompagnement d'élèves nécessitant une aide humaine sur le temps de pause méridienne afin de participer au service de restauration scolaire organisé par la commune.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, autorise le Maire ou son représentant à signer la convention et tout document inhérent au dossier.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures,

Le Secrétaire
Christiane FUMALLE

Pour extrait certifié conforme



Le Maire
Jean-François ZALESNY